

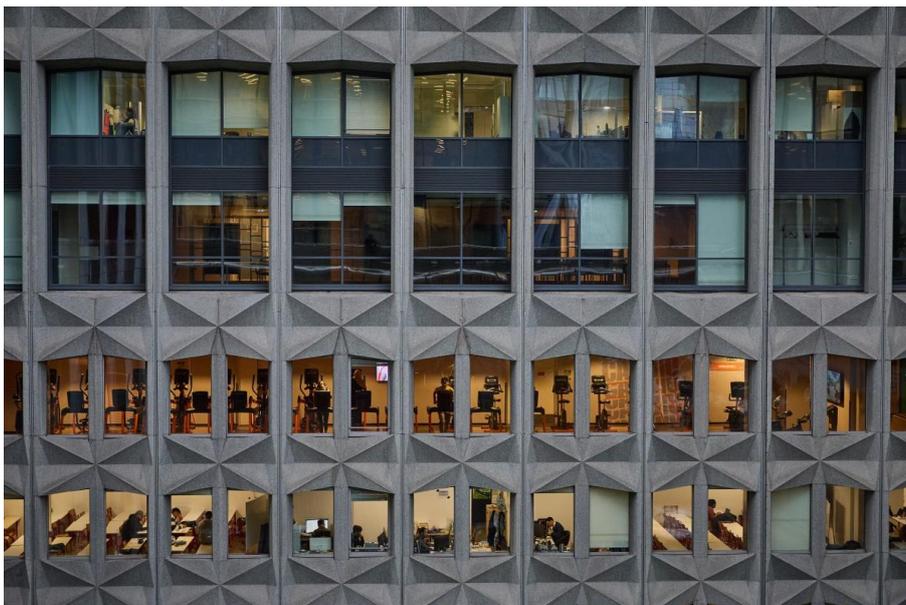
atlantico

ÊTES-VOUS PRÊT À CHANGER D'AVIS ?

ATLANTICO BUSINESS

il y a 2 minutes

Cette photographie montre les différents étages d'un immeuble de bureaux dans le quartier d'affaires de La Défense, à Paris, le 8 novembre 2024.



Atlantico Business

Baromètre 2024 du cabinet Arc : les entreprises plongent dans un pessimisme aggravé par les risques de chaos politique

Comme chaque fin d'année, le cabinet Arc interroge les entreprises sur leurs perspectives d'activité. La perception est globalement très pessimiste : aux risques économiques s'ajoutent les risques politiques. D'où une demande d'accompagnement juridique pour limiter les dégâts financiers.

Denis Le Bosse, le président-fondateur du cabinet Arc, devenu l'un des leaders de l'optimisation financière et juridique, est inquiet : « Depuis plus de dix ans que nous établissons ce baromètre annuel de la situation des entreprises françaises, avec l'institut IFOP, les résultats n'ont jamais été aussi pessimistes. Notre objectif est de mesurer la perception des dirigeants d'entreprise sur la situation économique. Les prévisions chiffrées que nous relevons sont mauvaises parce que la conjoncture économique nationale et internationale n'est pas bonne... mais les remontées que nous avons directement de la part de nos clients nous confirment le ralentissement, les risques de défaillance, et en conséquence leurs difficultés de trésorerie. Mais ce qui est frappant aussi, c'est que ces risques économiques et financiers sont aggravés par l'incertitude politique liée à l'impossibilité de gouverner. En bref, les entreprises n'ont pas de visibilité, donc elles se réfugient dans une attitude ultra prudente. Peu d'investissements, peu de projets. On retarde les prises de risques, on retient le paiement de ses fournisseurs parce que les clients eux-mêmes se mettent à l'abri. »

La photographie chiffrée de l'état des entreprises décrit une perspective qui a rarement été aussi sombre, notamment sur trois fronts :

1^e point , État des lieux est détérioré : Près du quart des chefs d'entreprises (23%) anticipent un recul de leur activité dans les six mois à venir et plus de la moitié espèrent seulement un maintien. Donc moins de 18 % espèrent une croissance. C'est la prévision la plus mauvaise depuis le Covid.

2^e point , Raisons de ce ralentissement : Les raisons de ce ralentissement sont principalement attribuées à la conjoncture économique générale. La quasi-totalité des entreprises s'inquiètent du ralentissement de l'économie ; 94 % des chefs d'entreprise pensent que la situation ne s'améliorera pas avant six mois, et la moitié (52%) craignent une dégradation.

3^e point , Conséquences de cette situation : Les conséquences de cette situation sont clairement exprimées. 70 % des entreprises consultées pensent que ce climat va entraîner une augmentation des dépôts de bilan de leurs clients et, par conséquent, pour 42 % d'entre elles, la défaillance de leurs clients fait qu'elles ne seront pas en mesure de faire face au remboursement de leurs créances (PGE, URSSAF, factures). Près de 7 entreprises sur 10 sont convaincues du désengagement bancaire vis-à-vis des TPE/PME qui n'ont pas encore remboursé leur PGE. Près de la moitié des entreprises sondées constatent que les assureurs crédit se désengagent vis-à-vis des TPE/PME.

Pour Denis Le Bosse, l'effet le plus spectaculaire et le plus immédiat de cette dégradation va porter sur les conditions de paiement : **« 90 % des entreprises consultées n'ont constaté aucune amélioration en la matière et 30 % indiquent que les délais de paiement de leurs clients se sont détériorés. Le retard moyen de paiement est passé de 15 jours en 2023 à 17,5 jours en 2024, soit un niveau jamais atteint depuis ces 10 dernières années. Ce chiffre vient illustrer le fait que 80 % des entreprises perçoivent les délais de paiement comme une variable d'ajustement : 65 % des entreprises considèrent que la réduction du délai maximal de paiement de 60 à 30 jours, comme proposée par la Commission européenne, ne permettra pas de resserrer significativement les délais de paiement. Près de 8 entreprises sur 10 plébiscitent la création d'une notation délais de paiement. D'ailleurs, 48 % des PME déclarent refuser de répondre aux appels d'offres émis par le secteur public. »**

Ce qui est spectaculaire dans ces résultats, c'est l'ampleur des risques qui sont ressentis par les chefs d'entreprise sur l'environnement économique. Mais ce qui est nouveau, c'est aussi l'inquiétude qui naît des incertitudes politiques. Pour la majorité des entreprises, l'ensemble de ces risques se coagulent principalement sur les procédures de paiement. D'où une demande forte pour la surveillance des délais et une régulation, un encadrement et une sanction.

Denis Le Bosse : « Le non-respect des délais de paiement reste toujours largement identifié comme une mise en danger des entreprises, les réduire étant plus que jamais un enjeu économique majeur. Effectivement, la quasi-totalité des entreprises interrogées (93 %) déclare que le non-respect des délais de paiement met en danger la santé des entreprises et peut mener au dépôt de bilan. »

Dans ce contexte , parmi les solutions potentielles considérées comme les plus efficaces pour réduire les délais de paiement, , **on trouve la création d'une notation des délais de paiement (78 %) et la dématérialisation des factures (54 %) qui restent plébiscitées.**

Dans ce même esprit, près de 8 entreprises sur 10 sont favorables à la prise en compte des pratiques de délais de paiement dans la notation financière des sociétés et plus de 2/3 des entreprises (68 %) considèrent que les délais de paiement devraient devenir une donnée obligatoire du rapport RSE.

Près de 2/3 des entreprises (65 %) estiment que la proposition de la Commission européenne de réduire de 60 à 30 jours le délai maximum de paiement n'est pas une mesure suffisamment incitative et ne permettra pas de réduire les retards de paiement. D'ailleurs, elles sont une large majorité (66 %) à penser que leurs clients ne seront pas plus en mesure de respecter ce nouveau délai.

Nous constatons la nette baisse de confiance des dirigeants en ce qui concerne les amendes administratives plafonnées à 2 millions d'euros et leur publication systématique (32 % contre 43 % en 2023), ainsi que l'obligation de déclarer les retards de paiement sur une plateforme mise à disposition par le Ministère en charge de l'économie (47 % contre 55 % en 2023). Une nouvelle piste a généré un fort engouement auprès des entreprises : plus de 2/3 d'entre elles (68 %) sont favorables à ce que les amendes administratives infligées en cas de non-respect des délais de paiement soient proportionnelles aux résultats des entreprises. Une sanction jugée plus efficace que celles prises à ce jour.

La crainte du non-paiement du secteur public perdure. 48 % des PME déclarent renoncer à répondre aux appels d'offres émis par le secteur public par crainte de ne pas être rémunérées ou de subir de longs délais de paiement. Si 57 % des entreprises annoncent travailler avec le secteur public, elles sont 84 % d'entre elles à constater que les délais de paiement ne s'y sont pas améliorés.

Denis Le Bossé, Président du Cabinet ARC, commente : *"Comme observé depuis plusieurs années, le financement reste la préoccupation majeure des entreprises, et tout particulièrement des TPE/PME. Leur confiance en l'avenir est largement ébranlée, sentiment accentué par le désengagement des banques et des assureurs-crédit soulevé par les sociétés interrogées. Les défaillances d'entreprises ont largement augmenté ces derniers mois, ces sociétés qui déposent le bilan manquant cruellement de fonds propres et ne pouvant notamment plus faire face au remboursement cumulé de leur PGE, factures et autres créances. Selon les entreprises sondées, les délais de paiement continuent de s'imposer comme la variable d'ajustement, leur allongement étant le premier outil déclaré pour optimiser les trésoreries alors même qu'il constitue un risque majeur pour la santé financière. Dans ce contexte, les dirigeants ont largement plébiscité un nouveau dispositif pour véritablement contraindre les entreprises au respect des délais de paiement de leurs parties prenantes : l'indexation des amendes sur les résultats des entreprises."*